

La technologie et le droit

Pierre Trudel*

Le droit concerne essentiellement des processus de traitement de l'information. Il est du coup sensible aux mutations que la technologie induit dans les conditions de production et d'échange de l'information. Mais les juristes vivent dans un monde qui est forcément marqué par les technologies utilisées afin de produire et traiter l'information.

En tant que discipline, le droit a toujours été marqué par une relation étroite entre la norme juridique et les contextes techniques dans lesquels celle-ci est énoncée et appliquée. Avant la généralisation de l'écriture, le droit était transmis par la mémoire, il s'énonçait dans la coutume. Avec l'arrivée de la presse à imprimer la règle de droit peut être communiquée au moyen de l'écrit démultiplié, les décisions d'autrefois sont disponibles et peuvent servir à inspirer les décideurs contemporains.

Ethan Katsh a montré que la façon dont le droit est compris et appliqué est en partie tributaire du médium par lequel il est communiqué. Par exemple, la place prise par les précédents dans le Common Law s'explique en grande partie par la disponibilité de textes imprimés. Avant que soient disponibles des publications imprimées des jugements, le rôle joué par les précédents dans le processus de décision était beaucoup moins manifeste.¹

La généralisation du recours à des outils connectés a considérablement modifié les façons de travailler de la plupart des juristes. D'un environnement de travail essentiellement fondé sur la consultation de livres et autres documents imprimés, le milieu juridique est passé, en moins d'une décennie à un environnement caractérisé par l'omniprésence du réseau.

Mais le milieu juridique demeure plutôt tourné vers le passé. Les milieux juridiques valorisent la conformité avec les façons éprouvées, avec la loi et avec les précédents judiciaires. Un juriste trouve sa valorisation dans la confirmation de son argumentaire, par l'autorité judiciaire, pas nécessairement en innovant.

Mais à l'instar de plusieurs autres domaines d'activités, le milieu juridique est affecté par les transformations rendues possibles par la généralisation de l'environnement en réseau.

Un rapport du Barreau canadien observe que « presque tous les futurologues juridiques situent la technologie au sommet ou presque de la liste des grands facteurs conditionnant l'avenir de la justice et du droit »².

* Professeur, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit, Université de Montréal, pierre.trudel@umontreal.ca

1 Ethan Katsh, *The Electronic Media and the Transformation of Law*, New York, Oxford University Press, 1989.

2 Association du Barreau Canadien, *L'avenir des services juridiques au Canada - Tendances et enjeux*, juin 2013.

Au nombre des innovations qui sont sur le point de modifier profondément le travail juridique, on évoque souvent le recours aux environnements en ligne pour la gestion et le règlement des litiges.

D'ores et déjà la négociation et la médiation en ligne sont pratiqués dans plusieurs champs d'activités. Par exemple, la plateforme d'enchères en ligne *eBay* a recours à des outils automatisés en ligne pour traiter plusieurs millions de différends chaque année.

Les conflits relatifs aux noms de domaines sur Internet sont depuis longtemps traités uniquement en ligne sur des plateformes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

En Europe, les litiges de consommation sont désormais pris en charge par la plateforme ECODIR, mise au point avec le concours de l'équipe de cyberjustice de l'Université de Montréal.

Au Canada, le remplacement annoncé des systèmes de traitement d'information des palais de justice devrait au cours de prochaines années accélérer le passage vers le recours systématique aux environnements en ligne pour traiter les litiges.

Déjà, au Québec les registres des droits immobiliers de même que sur les droits personnels et réels mobiliers se consultent en ligne aussi bien du côté inscription que pour la consultation.

Les systèmes de gestion des litiges et des fonds documentaires associés aux litiges de grande dimension sont de plus en plus utilisés par les professionnels du droit.

La cyberjustice est en pleine émergence. Elle se définit comme l'intégration des technologies de l'information et de la communication au monde judiciaire. Elle vise à améliorer l'accessibilité à la justice pour tous, principalement en intégrant les technologies de l'information et de la communication dans le processus judiciaire et en simplifiant les procédures judiciaires.

Le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal a pour objectif de développer des solutions technologiques aux problèmes auxquels est confronté le système judiciaire. On y développe des outils de gestion et de dépôt électronique des procédures judiciaires de même que des applications de gestion des échéanciers et des calendriers.

Le défi actuel est de mettre à niveau la formation de base des juristes. La plupart des programmes universitaires de premier cycle en droit abordent très peu les outils technologiques désormais à la disposition des juristes.

La formation juridique, valorisant plus le conformisme que l'innovation tarde à prendre en compte le rôle croissant de la normativité technique dans l'énonciation et l'application des droits et obligations des justiciables.

L'omniprésence de l'environnement en réseau constitue désormais une donnée centrale de l'évolution des sociétés actuelles. Les possibilités offertes par la disponibilité d'outils connectés peuvent mettre à mal des champs entiers d'activités qui tardent à tenir compte des mutations.

L'industrie de la musique, l'industrie du voyage, de la formation et maintenant l'industrie du taxi font face à des redéfinitions majeures du fait de la généralisation des technologies connectées. Il serait étonnant que l'industrie des services juridiques échappe aux transformations qui ont déjà marqué plusieurs des activités humaines.

Liens hypertextes sur le sujet :

Laboratoire de cyberjustice, Faculté de droit, Université de Montréal,
<http://www.laboratoiredecyberjustice.org/>

Pierre Trudel, Comment internet change le droit... et le taxi, Journal de Montréal, 29 juillet 2014. <<http://blogues.journaldemontreal.com/pierretrudel/droit/comment-internet-change-le-droit-et-le-taxi/>>